

Majoration des amendes routières

Hausse de 10 % des perceptions immédiates dès le 1er juillet 2026

Arrêté royal du 22.06.2026 - M.B. 26.06.2026

De quoi s'agit-il ?

L'arrêté royal du 22.06.2026 augmente de 10 % le montant des perceptions immédiates pour les infractions routières. Il modifie aussi les montants liés à l'alcool au volant et allonge le délai d'envoi des PV à 30 jours.

 Objectif : sensibiliser les bénéficiaires à la hausse des amendes applicable dès le 01.07.2026.

Changements clés dès juillet 2026

- ✓ Hausse de 10 % : 1er degré 64 €, 2e degré 128 €, 3e degré 191 €, 4e degré 520 €
- ✓ Alcool au volant : montants également revus à la hausse (ex. 116 € pour conducteurs pro)
- ✓ Délai d'envoi des PV porté à 30 jours (au lieu de 14)



Infractions concernées

Toutes les infractions routières (1er au 4e degré), la conduite sous influence d'alcool, et les délais de notification des procès-verbaux.

En pratique


Amendes
+10 %


Délai PV
30 jours

En résumé

1

Amendes
+10 %

2

Alcool :
hausse aussi

3

Délai PV :
30 jours